



Ville de  
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 172-2022 ET # 174-2022

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement #172-2022 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 64 500 \$ pour des travaux de structure de chaussée avec pavage sur un tronçon du chemin des Hauteurs a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 21 février 2022

Adoption du règlement : 21 mars 2022

Approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : 27 mai 2022

QUE le règlement #174-2022 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 568 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon de la montée Gagnon a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement : 21 février 2022

Adoption du règlement : 21 mars 2022

Approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation : 11 mai 2022

QUE les règlements # 172-2022 et # 174-2022 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au [www.lacmasson.com](http://www.lacmasson.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 7 juin 2022.

Judith Saint-Louis  
Greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 7 juin 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

\_\_\_\_\_  
Judith Saint-Louis, greffière

Ce : \_\_\_\_\_